



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

PLAN
D'INVESTISSEMENT
CLIMAT
PIC 2033

"L'OMVS ambitionne de renforcer la résilience des communautés riveraines et de *préserv*er les équilibres écologiques du fleuve Sénégal."



Le Plan d'Investissement Climatique de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) constitue une réponse novatrice et engagée face aux défis environnementaux et climatiques qui impactent le bassin du fleuve Sénégal. L'OMVS, regroupant la Guinée, le Mali, la Mauritanie, et le Sénégal, s'est positionnée en tant qu'acteur clé dans la gestion durable des ressources du fleuve Sénégal.

Ce plan, conçu dans un contexte où le changement climatique menace la stabilité écologique et socio-économique de la région, représente une étape cruciale vers la résilience et le développement durable. Il s'inscrit dans une vision prospective, visant à concilier les impératifs de développement économique avec la préservation de l'environnement.

Il s'articule autour de multiples axes stratégiques et vise à promouvoir des initiatives favorables à l'adaptation aux changements climatiques, à la gestion durable des ressources en eau, à la préservation de la biodiversité, ainsi qu'à la promotion des énergies renouvelables. En alignant les investissements sur ces priorités, l'OMVS ambitionne de renforcer la résilience des communautés riveraines et de préserver les équilibres écologiques du fleuve Sénégal.

À travers ce plan, l'OMVS démontre son engagement en faveur de la transition écologique et climatique, considérant que la coopération régionale est essentielle pour relever ces défis transfrontaliers. Ce mot introductif met en lumière l'importance de cette initiative ambitieuse dans la lutte contre le changement climatique et souligne le rôle central de l'OMVS dans la promotion d'un développement durable et résilient pour les générations futures.

Mohamed Abdel Vetaah

Haut-commissaire de l'OMVS



Les enjeux démographiques auxquels le BFS est confronté et l'accroissement consécutif des besoins en eau, en nourriture et en énergie, la menace d'une poursuite du cycle de sécheresses débuté au début des années 1970, les enjeux environnementaux et de désenclavement des zones rurales, ont amené les États membres à s'engager de façon exemplaire et historique dans le cadre de l'OMVS. Cela s'est notamment traduit par la construction d'ouvrages communs, Manantali en 1988 et Diama en 1998, et par l'adoption de la Charte des Eaux du BFS en 2002.

Les États membres ont poursuivi leur engagement dans la coopération régionale en dotant l'OMVS d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010), associé à un plan d'investissement, et de documents de planification sectoriels (Evaluation Régionale Stratégique – ERC 2013, Politique Énergétique Commune – PEC 2014, Plan Régional d'Amélioration des Cultures Irriguées – PARACI 2017, Analyse Diagnostic Transfrontalière / Plan d'Action Stratégique – ADT/PAS 2018).

Cette initiative se traduit d'une part par l'élaboration du SDAGE 2050 assorti d'un Plan d'Investissement climat (PIC). Il consiste en une extraction d'un sous-ensemble de mesures du SDAGE 2050 visant à renforcer la résilience du Bassin du fleuve Sénégal face aux changements climatiques.

Conscients de leur vulnérabilité face au changement climatique, les États membres de l'OMVS ont réitéré leur volonté d'un engagement fort en faveur de l'adaptation aux impacts du changement climatique dans le BFS. Lors de la XVI^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OMVS, tenue en mars 2015 à Conakry, Guinée, ils ont manifesté leur engagement politique à trouver des solutions appropriées à ces enjeux à l'échelle du BFS. Cet engagement s'est notamment traduit par l'étude de vulnérabilité du BFS face aux changements climatiques (2017 et 2018) et la préparation subséquente d'un Plan d'Adaptation et de Renforcement de la Résilience du Bassin (2018).

Afin de donner suite à cette déclaration et de soutenir la mise en œuvre des plans d'adaptation nationaux à l'échelle du bassin, les États membres sont convenus, lors de la XVII^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OMVS, tenue en mai 2017 à Conakry, Guinée, de la mise en place d'un Plan d'Investissement global sur le changement climatique (PIC).